

La créolité comme dépassement de l'ethnicité en Martinique et en Guadeloupe

Les Antilles françaises, tout comme les îles voisines anciennement colonisées par l'Espagne, l'Angleterre ou les Pays-Bas, furent, trois siècles durant, le lieu de confrontations ethniques sans précédent. Il y eut tout d'abord, le choc entre le conquérant européen et l'autochtone (qualifié par la suite d' « Amérindien ») qui s'est achevé par l'extermination totale du second. Premier génocide réussi de l'histoire. Cela a continué par la mise en esclavage de dizaines de milliers de Noirs arrachés à l'Afrique lesquels furent dès lors désignés par le terme de « Nègres ». Forme inouïe d'asservissement qui n'a que peu à voir avec l'esclavage antique ou celui pratiqué dans le monde arabo-musulman. Il s'est poursuivi par l'importation de travailleurs sous contrat originaires du sud de l'Inde et de la Chine, affublés, eux, du qualificatif dépréciatif de « Coolees » pour se terminer au tournant des XIXe et XXe siècle par l'arrivée de commerçants Syro-Libanais dont l'image ne fut pas meilleure. C'est dire que l'ethnicité est une donnée fondamentale à la fois de la construction des sociétés antillaises et de l'identité qui en a émergé. Aux Antilles, avant d'être homme ou femme, médecin ou maçon, catholique ou athée, on est d'abord membre d'une catégorie ethnique. Nous préférons cette expression à celle de « catégorie raciale » parce d'une part, comme on le sait, la notion de « race » ne possède aucune pertinence scientifique et de l'autre parce, en dépit de la violence des confrontations que nous venons d'évoquer, il s'est produit un fort mouvement de métissage qui a conduit à une prédominance du « phénotypique » sur le « génotypique ». On est souvent ce que l'on paraît être, ce que montrent ses cheveux ou les traits de son visage, ou encore la couleur de son épiderme, et non ce que l'on est de part son ascendance avérée.

Longtemps donc, les groupes sociaux antillais se sont définis à partir de critères ethniques dont les deux pôles furent le « blanc », figurant l'élément valorisé et donc désirable, et le « nègre » figurant l'élément inverse. Diverses idéologies ont été fondées à partir de ces critères parmi lesquelles on peut distinguer, dans leur ordre historique d'apparition, l'idéologie blanche créole ou békée (« la blanchitude » pourrait-on oser) dès la fin du XVIIe siècle, l'idéologie mulâtre (le « mulâtrisme ») au XVIIIe, l'idéologie nègre (la « négritude ») au début du XXe et l'idéologie indienne (l' « indianité ») au milieu de ce dernier. A compter des années 80-90 de ce même XXe siècle est apparu une nouvelle idéologie qui s'est proclamée « Créolité » à travers un manifeste, Eloge de la Créolité (1989) qui eut un retentissement international puisqu'il est traduit dans au moins une quinzaine de langues (dont le japonais). La Créolité se veut d'emblée un dépassement de l'identité à référent ethnique comme l'indiquent les tous premiers mots du manifeste (1989 : 13) :

« Ni Européens, ni Africains, ni Asiatiques, nous nous proclamons Créoles. » »

Une nouvelle identité, dite « créole », est mise en avant qui ignore l'appartenance ethnique et privilégie l'expérience historique commune ainsi que la langue et la culture. Il semblerait que ce modèle soit peu à peu en train de s'imposer dans les sociétés des Antilles françaises où l'on constate une inflation dans l'utilisation du terme « créole » qui concurrence, voire remplace, ceux de « nègre » ou d' « antillais » habituellement utilisés jusque là. Avant de tenter de décrire et de comprendre ce phénomène, il est important de s'arrêter sur un certain nombre de données concernant la question ethnique sur laquelle on a peu insisté jusqu'ici.

1. DU NEGRE-OBJET OU NEGRE-HOMME

La colonisation, on l'a souvent écrit, invente littéralement le « nègre ». Ce vocable vient redoubler celui de « Noir » en lui adjoignant une coloration péjorative extrême. Le nègre sera donc razié, vendu, transporté à bord de bateaux négriers, esclavagisé sur les plantations du Nouveau Monde et marqué au fer rouge ou torturé en cas de révolte, voire mis à mort. Considéré comme une bête de somme quand il coupe la canne à sucre ou ramasse le coton et le café, il devient un simple objet en cas de transaction commerciale. Dans les actes de ventes, il figure en queue de liste derrière le bétail et les meubles. Les justifications, sur laquelle nous n'insisterons pas, de ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une ignominie, sont diverses et variées : malédiction de Cham, robustesse plus grande des Nègres par rapport aux Amérindiens, absence de civilisation africaine, nécessité de les évangéliser etc. Toujours est-il que, dans un premier temps, l'esclave va intérioriser le déni d'humanité contenu dans le mot « nègre ». Il se haïra et cherchera par tous les moyens à échapper à sa condition, cela jusqu'au milieu du XXe siècle. On connaît les analyses de Frantz Fanon dans Peau noire, masques blancs. Ce que l'on sait moins, par contre, c'est que dans un second temps, la culture composite qui s'est créée sur place et la langue qui la porte, à savoir le justement nommée « créole », vont s'employer à déracialiser, à désethniciser le mot « nègre ». En créole, en effet, le tout premier sens de ce mot est « homme, individu » comme dans l'exemple suivant :

« *Fout neg-tala kapon !* » (Qu'est-ce que ce type est peureux !)

C'est là le sens le plus courant d'ailleurs de « neg ». C'est pourquoi il est nécessaire, lorsqu'on veut donner une signification raciale à ce terme de lui ajouter un adjectif désignant une couleur :

- . neg blan (*nègre blanc*) : albinos
- . neg jòn (*nègre jaune*) : chabin
- . neg wouj (*nègre rouge*) : noir au teint cuivré
- . neg nwè (*nègre noir*) : noir
- . neg blé (*nègre bleu*) : noir au teint d'ébène

Et c'est prenant acte de cette déracialisation du mot « nègre » que la toute première constitution de l'Etat haïtien, en 1804, stipulera que désormais « tous

les habitants de ce pays seront appelés nègres quelle que soit la couleur de leur peau ». Cette prise de position extraordinaire permettra d'intégrer, entre autres, les centaines de déserteurs polonais de l'armée napoléonienne qui avaient préféré rejoindre les rangs des révoltés nègres et mulâtres.

Aujourd'hui même, dans un pays comme la Martinique, le mot « nègre » signifie très souvent « autochtone » ou « indigène ». C'est ainsi que la phrase « *Misié sé an neg* » ne signifiera pas forcément « *Cet homme est un Noir* » mais bien « *Cet homme est un Martiniquais* », quelle que soit l'appartenance ethnique de la personne en question, par opposition au Français de l'Hexagone dit aussi « Métropolitain ». Ainsi, il convient de relativiser quelque peu l'idée que c'est le seul mouvement de la Négritude, impulsé par le poète Aimé Césaire dans les années 30 du XXe siècle, qui a permis de repositiver le mot « nègre ». Ce dernier l'était déjà dans la langue créole tout en y conservant, il est vrai, de par l'ambiguïté native même de la culture créole, des relents d'autodénigrement.

2. DU BLANC-DIEU AU BLANC-DIABLE

Symétriquement à la diabolisation de la couleur noire et du nègre, le système colonial engendrera une survalorisation de la blanche et de l'homme blanc. Couleur de l'innocence et de la pureté, le blanc sera opposé au noir, symbole du péché et des ténèbres. Toutefois, comme nous l'avons déjà vu pour le nègre, il ne faut pas s'imaginer une dichotomie tranchée et définitive. Le maître blanc, en effet, s'il est sans doute perçu par l'esclave comme un dieu, ou le plus souvent comme un roi¹, ne provoque pas toujours une vénération sans bornes. La dureté du travail dans les champs de canne, de café ou de coton, la cruauté des sévices infligés aux nègres récalcitrants, la libre disposition sexuelle des femmes noires par tout homme à peau blanche etc. ont généré aussi un sentiment inverse : celui de l'aversion, sinon de la haine. Au cours d'une enquête ethnographique que nous avons mené autour du métier de fossoyeur dans le nord de la Martinique, nous nous sommes rendus compte que la figure du Diable la plus courante n'est pas celle du vilain judéo-chrétien, du diable noir cornu muni d'une fourche, mais bien celle...d'un bel homme blanc. Ici, en terre créole, il se fait non point monstre, mais séducteur. Notre informateur nous déclara ainsi (2002 : 61) :

« *Ou ka wè tout manniè ou wè Satan, sé ké an bel Bétjé. An Bel Bétjé toujou dè blan.* » (Chaque fois que l'on voit Satan, il s'agit toujours d'un beau Blanc créole. Un beau Blanc créole toujours vêtu de blanc.)

Comme le note F. Degoul (2000 : 135) :

« L'imaginaire du pacte diabolique² associe donc, à travers certains récits ou énoncés, la figure du diable et celle du Béké. »

¹ C'est le fameux *Misié li Wa* (Monsieur le Roi) de maints contes créoles.

² En créole, ce pacte diabolique s'appelle « engagement » et ceux qui l'ont contracté des « engagés ». Ce dernier mot désignant au début de la colonisation, les personnes d'origine française qui avaient signé un contrat de « trente-six mois » pour travailler dans les plantations insulaires, souvent aux côtés des esclaves noirs.

Il est également celui qui, dans un conte créole célèbre, est le beau cavalier blanc qui arrive au domicile des parents d'une jeune fille à marier, jeune fille si difficile que pendant des années elle a refusé tous les prétendants qui se sont présentés. Ce cavalier si élégant, si raffiné, au beau parler français, fera tourner la tête de la jeune fille qui acceptera de le suivre et de convoler en justes noces avec lui, cela en dépit des recommandations de sa mère, méfiante. Cette dernière fournit, en effet, une aiguille à sa fille en lui demandant de piquer discrètement l'élue de son cœur : s'il en sort du sang, il s'agit bien d'un être humain ; si au contraire, il en sort du pus, il s'agit au contraire du Diable. Follement amoureuse, la jeune fille ne révélera point à sa mère que les veines de son beau cavalier recèlent du pus et le suivra chez lui où là, celui-ci révélera sa vraie nature, celle du Diable. Quand on sait par ailleurs, qu'autrefois, le pus était, dans la société antillaise, assimilé à la lèpre, maladie fréquente jusqu'aux années 50 du XXe siècle, on mesure à quel point la blancheur peut être retournée, détournée et finalement dévalorisée.

Enfin, le terme créole designant les descendants des colons ayant fait souche dans les îles, à savoir *Béké*, déviara lui aussi, dans une moindre mesure certes, de sa signification purement raciale. On pourra ainsi dire d'un homme de couleur riche et au comportement autoritaire ou dictatorial :

« *Misié sé an Bétjé nwè !* » (C'est homme est un Béké noir !)

3. DU MULATRE RACIAL AU MULATRE SOCIAL

Si le Nègre comme le Blanc peuvent avoir des significations inverses de celles qu'impose le système colonial, le groupe intermédiaire dit « mulâtre », n'échappe pas, lui non plus, à cette contestation souterraine. Tout d'abord, on constate que ce terme va, aux Antilles, dériver de son sens premier qui est celui de rejeton d'un Blanc (-che) et d'un (e) Noir (e), sens qu'il conservera à travers tout l'Amérique latine³, pour désigner des métis au phénotype presque blanc (dits « quarterons » ou « octavons » dans l'ancienne nomenclature raciale de l'époque coloniale). Ces métis sont issus du mélange entre mulâtres proprement dit et personnes d'origine européenne. Mais dans le même temps, le terme « mulâtres » deviendra le synonyme de « gens de couleur libres » alors que cette expression recouvre aussi bien les métis (mulâtres, chabins, câpres etc.) que les Noirs libres lesquels existent dès le tout début de la colonisation des îles au XVIIe siècle aussi étrange que cela puisse paraître. Enfin, après l'abolition de l'esclavage, le terme « mulâtre » va entamer un lent processus de déracialisation qui dans un premier temps le fera désigner tout homme de couleur riche⁴ ou exerçant une profession prestigieuse, fut-il du plus beau noir, puis dans un

³ « Mulâtre », en français d'es Antilles n'est donc absolument pas l'équivalent de « mulato » en espagnol sud-américain, le premier terme désignant un métis de Noir et de Blanc proche du Blanc tandis que le second désigne un métis de Noir et de Blanc proche du Noir.

⁴ Ainsi, un proverbe haïtien affirme *Milat pov sé Neg, Neg rich sé milat* (Le mulâtre pauvre est un nègre, le nègre riche est un mulâtre).

deuxième temps, toute personne fourbe ou traître (cette dernière acception renvoyant au fait que souvent, dans l'histoire des Antilles, les Mulâtres se sont alliés aux Blancs et se sont rangés contre les Noirs). De nos jours donc, l'expression « *Misié sé an Milat* » peut avoir trois sens différents selon le contexte dans lequel il est employé :

- . « C'est homme est un mulâtre » : sens ethnique.
- . « C'est homme est un bourgeois » : sens social.
- . « C'est homme est un fourbe » : sens moral.

Dans le même ordre d'idées, un autre élément important sur lequel on n'insiste guère, est la fin du vieux clivage colonial entre nègres et mulâtres, cela à compter du début du XXe siècle. En effet, jusqu'à la toute fin du XIXe siècle, le groupe mulâtre, issu du croisement des maîtres blancs et de leurs esclaves noires, se vivra comme différent du groupe nègre et sera même appelé « la race jaune » par certains chroniqueurs coloniaux. Des journaux⁵ et des partis politiques ouvertement mulâtres, s'adressant en priorité aux mulâtres, verront le jour, notamment à Saint-Pierre de la Martinique. Ce groupe s'appuiera toutefois, au niveau électoral sur le groupe nègre pour évincer les Blancs créoles⁶ de la plupart des postes électifs. Mais dans le même temps, nombre de préjugés négrophobes ou crypto-négrophobes émaneront des Mulâtres, notamment la hantise du cheveu crépu ou le rejet du créole qualifié pour l'occasion de « patois de vieux nègres ». Cependant, à compter de l'apparition du mouvement socialiste à la fin du XIXe siècle, puis communiste aux Antilles au début du XXe, suivi de l'émergence du mouvement de la Négritude, la frontière entre le « groupe noir » et le « groupe jaune » ira en s'estompant, du moins au niveau socio-économique et politique puisque désormais la constitution d'un parti ouvertement « mulâtre » est devenue impossible.

4. DES IDEOLOGIES RACIALISANTES A CELLE DE LA CREOLITE

Si la Créolité met en avant une définition non raciale de l'identité antillaise (puisque « créole », qui vient, à travers le portugais « crioulo », du latin « creare », signifie « créer »), cela pour la toute première fois dans l'histoire de ces pays marqués dès le départ par des clivages ethniques forts, il convient de relier son succès au fait que les termes raciaux en usage dans ceux-ci avaient commencé, depuis longtemps, à être contestés de l'intérieur. Si chacun des groupes ethniques a pu, cela à différentes époques, affirmer avec vigueur sa singularité biologique (fut-elle le plus souvent fantasmatique), si les différentes désignations phénotypiques engendrées par le métissage sont encore très présentes dans le langage quotidien, il n'en demeure pas moins que de plus en

⁵ Cf. « Les Colonies », organe du parti mulâtre dirigé par Marius Hurard, puis par Julien Confiant.

⁶ L'opposition Mulâtres contre Blancs créoles tient à l'ostracisme des seconds envers ces derniers en dépit de leurs liens de parenté. Comme le note J-L. Bonniol (1992 : 61) : « Toute proximité familiale entre Blancs et gens de couleur, marquée en particulier par le port des mêmes patronymes, devait être occultée. »

plus, les Antillais mettent en avant leur identité culturelle commune, par-delà les barrières de classe, au lieu de leur identité ethnique. C'est ainsi qu'au niveau des « nègres », les mouvements promotionnant l'idée d'un retour à l'Afrique-mère sont minoritaires (mouvement rastafari notamment) et l'on constate peu de passages à l'acte c'est-à-dire de réinstallation sur le continent noir. De même, chez les Antillais d'origine indienne, la valorisation de l'Inde et de l'hindouisme indien au détriment de ce que Jean Benoist a appelé « l'hindouisme créole » demeure davantage au niveau de l'incantation que de celui, là encore, d'un retour à la terre des ancêtres. On constatera, par contraste, que les Békés, eux, n'ont jamais fantasmé sur un quelconque retour en Vendée, en Picardie ou en Normandie, d'où peut-être le fait qu'ils aient tenté de s'emparer de la dénomination de « Créoles » pour leur seul groupe une fois l'esclavage aboli. Avant l'abolition, en effet, on parlait couramment des « Blancs créoles » et des « Noirs créoles »⁷ et le rapt sémantique tenté (et partiellement réussi) par les Békés visait en fait à s'arroger une certaine forme de néo-autochtonie (la « vraie » autochtonie ne pouvant être réclamée que par les Indiens Caraïbes, hélas, disparus). Dans leur esprit, ils devenaient les seuls vrais propriétaires des îles et les nègres n'avaient plus qu'à retourner en Afrique et l'un de leurs journaux, « La Défense coloniale » pouvait écrire en mars 1882 :

« Il n'y a de véritables Français ici que nous, les blancs, entendez-le bien, vaniteux Africains, car nous le sommes de naissance, quant à vous, vous ne l'êtes que par décret. »

De moins en moins donc, les Antillais regardent vers les « pays d'Avant », vers l'Ancien Monde (Europe, Afrique, Asie) pour considérer le pays réel, c'est-à-dire la Martinique et la Guadeloupe. Ils tentent de le penser dans son environnement géographique naturel, celui de la Caraïbe, et non selon les seuls liens tissés avec les anciennes (ou toujours actuelles) métropoles coloniales. Ils se rendent compte du même coup que le terme « créole » dans ses déclinaisons anglophones, hispanophones et lusophones, quoique différentes entre elles, non seulement n'a jamais cessé d'être employé, mais recouvre peu ou prou tout ce qui est « indigène » ou « local ». Ils se rendent compte que si le préjugé de couleur n'a pas disparu de ces pays, il s'est très largement effacé devant la nécessité de construire des états-nation.

5. CONCLUSION

En contournant l'obstacle ethnique et en problématisant autour de la langue et de la culture créoles la question de l'identité antillaise, la Créolité a conduit à ce

⁷ Le père Labat écrit, en 1694 : « Le Nègre qu'on m'avoit donné étoit créolle, il avoit déjà servi d'autres Curés, il connoissoit le quartier où j'allois... ». Victor Schoelcher écrit pour sa part, à propos d'une loi visant à intégrer les Noirs dans les forces armées des Antilles, loi à laquelle s'opposaient violemment les Békés (1979 : 67) : « ...mais ils repoussent une loi qui les met sur le même pied que leurs compatriotes les créoles noirs... » (souligné par nous).

que l'on pourrait appeler « le partage des ancêtres »⁸ selon le titre du beau roman de Jean Bernabé. En fait, ce partage a toujours existé, mais en secret : le Béké n'a jamais craint de consulter, en cas de force majeure, le quimboiseur⁹ nègre ni le Nègre de faire appel au *pousari*¹⁰ indien, par exemple. D'ailleurs, de nos jours, en Martinique, la majorité des participants aux cérémonies hindoues sont des non Indiens tandis qu'on constate, dans cette île, mais encore davantage en Guadeloupe, une forte attirance des Indiens pour les nouveaux cultes protestants en provenance des Etats-Unis (baptisme, évangélisme, témoins de Jéhovah etc.). Ce qui a donc changé, c'est que ce partage se fait ouvertement, sans crainte d'être stigmatisé ou rejeté par les membres de son groupe ethnique. C'est cette évolution inexorable vers la déracialisation des rapports sociaux que s'efforce de prendre en charge, non sans difficultés tant les pesanteurs historiques sont fortes, le discours de la Créolité.

Raphaël Confiant

Maître de conférences en langues et cultures régionales à l'Université des Antilles et de la Guyane

BIBLIOGRAPHIE

- Bernabé (Jean), Chamoiseau (Patrick), Confiant (Raphaël), 1989, *Eloge de la Créolité*, Gallimard.
- Bonniol (Jean-Luc), 1992, *La couleur comme maléfice—Une illustration créole de la généalogie des Blancs et des Noirs*, Albin Michel.
- Confiant (Raphaël), 2002, *Mémwè an fonséyè—Les 90 pouvoirs d'un mort*, Ibis Rouge.
- Degoul (Franck), 2000, *Le Commerce diabolique*, Ibis Rouge.
- Fanon (Frantz), rééd. 1995, *Peau noire, masques blancs*, Le Seuil.
- Labat (R. P.), rééd. 1972, *Nouveau voyage aux isles de l'Amérique*, éditions des Horizons Caraïbes.
- Schoelcher (Victor), rééd. 1979, *Polémique coloniale (1882-1885)*, Editions Désormeaux.

⁸ Editions Ecriture, 2005.

⁹ Sorcier.

¹⁰ « Prêtre hindouiste » en langue tamoule.